

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2026-09-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026

En exercice : 29 ; présents et représentés : 27

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, Mme Brigitte BARBIER, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Caroline OLLIVIER, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, Mme Nadine LUCAS Mme Nathalie PUY, Mme Sophie MONTAUFRAY.

Excusés : M. Gilles DRONIOU (pouvoir à M. HOUDUS), M. Thibaud de ROHAN CHABOT, M. Cyrille BOUTET.

Secrétaire de séance : M. Matthieu JOUVENCE

Modification du tableau des emplois et des effectifs de la Commune de Val-Couesnon

Dans le cadre des recrutements du service Education, le Conseil municipal a, par délibération n° 2026-07-11 en date du 2 juillet 2026, créé deux emplois permanents d'agents polyvalents à temps non complet (respectivement 30,84 heures hebdomadaires et 9,91 heures hebdomadaires) sur différents grades de la catégorie C de la filière technique et de la filière animation : adjoint technique ou adjoint technique principal 2^e classe ou adjoint technique principal 1^{ère} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou adjoint d'animation ou adjoint d'animation principal 2^e classe ou adjoint d'animation principal 1^{ère} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux. A l'issue de la procédure de recrutement, les deux agents ont été recrutés sur le grade d'adjoint technique territorial.

M. le Maire propose que les deux postes permanents créés par la délibération précitée soient modifiés comme suit :

- Un emploi permanent d'agent polyvalent à temps non complet (30.84 heures hebdomadaires) pour exercer les fonctions d'agent d'accompagnement sur le temps périscolaire et scolaire, d'agent polyvalent d'entretien sur le grade d'adjoint technique de la catégorie C.
- Un emploi permanent d'agent polyvalent à temps non complet (9.91 heures hebdomadaires) pour exercer les fonctions d'agent d'accompagnement sur du temps périscolaire et d'agent polyvalent d'entretien sur le grade d'adjoint technique de la catégorie C.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

à l'unanimité,

➤ **ADOpte** la proposition de M. le Maire telle que présentée ci-dessus,

- **MODIFIE** le tableau des emplois et des effectifs,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2026.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 25 septembre 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

